



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer Direction des affaires maritimes

Paris, le

*Sous-direction modernisation, administration,
numérique
Bureau de la vie des services*

Le directeur des affaires maritimes

à

Réf :
Affaire suivie par : Pauline Potier
pauline.potier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 39 02

Monsieur le secrétaire général
SNPAM- CGT

Objet : Réponse au courrier du 27 juillet 2020 relatif à l'équipement individuel de sécurité des services Cultures Marines et Environnement

Par courrier du 27 juillet 2020, vous nous faites part des difficultés rencontrées par les agents des cultures marines dans l'exercice de leurs fonctions et notamment en matière d'équipement de sécurité.

Si les bons échelons d'appréciation des risques rencontrés par les agents sur le terrain restent les CHSCT locaux et le vecteur de résolution de ceux-ci les DUERP des DDTM, l'identification des risques et des besoins en équipements de sécurité de ces services peuvent en effet faire l'objet d'une étude nationale.

Dans ce cadre, un groupe de travail rassemblant la DPMA, la DAM, les services déconcentrés ainsi que des représentants du personnel sera organisé au premier trimestre 2021.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Thierry COQUIL

Copie :

Monsieur le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture
DPMA/SDAEP/BAQUA